

Editorial

L'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique (DUP) de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville vient de s'achever. En fait, il ne s'agit actuellement que de la moitié du projet : la Municipalité a décidé en effet de faire pression sur l'Etat, la Région et le Département, en faisant dépendre l'aménagement de la partie Est du centre ville de la réalisation du souterrain de la N 20. Il est clair que le choix de cette stratégie expose au risque de voir pendant de longues années un demi centre ville Ouest flamboyant neuf faire face à un demi centre ville Est lépreux à l'abandon. Dans l'immédiat, le projet présenté permet une fois encore de constater la volonté de la Municipalité d'éviter de construire des logements sociaux, ici soigneusement escamotés sous la dénomination de "logements sociaux ou intermédiaires". C'est l'occasion aussi de voir avec quelle désinvolture est abordée la question du relogement des habitants concernés. Ces deux points, et d'autres, ont été signalés à l'attention du Commissaire Enquêteur par "Citoyen à Bourg-la-Reine": voir en page 3 le texte de la lettre déposée dans le cahier d'observations.

Par ailleurs, les "documents d'impact", présentés à l'appui du projet de la ZAC, nous ont permis de vérifier ce que nous soupçonnions : la plus grande incertitude règne dans l'évaluation de l'activité économique de la ville. Faut-il se fier aux données présentées dans l'étude d'impact, ou à celles de la Chambre de Commerce ? (voir article page 2). Sur quelles bases la Municipalité fonde-t-elle sa politique du commerce? Ou bien, plus simplement, n'a-t-elle pas du tout de politique ? (voir article ci-contre).

Que ce soit dans le domaine de l'urbanisme, du commerce, des écoles (voir article page 2), il est clair que la Municipalité, plus habile que la précédente dans l'art du trompe-l'œil, poursuit en réalité la même gestion frileuse, sans préoccupations sociales, sans imagination.

Ont participé à la réalisation de ce numéro 11 : Claude Chanut, Blandine Daniel, Catherine Dreyfus, Jean Fauré, Jean-Claude Gaillot, Thierry Lauret, Bénédicte Loge, Jean-Louis Pérignon, Olivier Richard, Lucien Sellier, Christian Thibault.

Développement économique ?

Il faut bien le reconnaître, en matière de développement économique, une municipalité a peu de moyens d'agir. Mais il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. C'est sans aucun doute ce que s'était dit Monsieur Nombrot en créant au sein du Conseil Municipal une commission du développement économique. Hélas, la réussite n'est point venue et la persévérance n'a pas été au rendez-vous. La commission s'est réunie deux fois en 1989 et, à la demande du représentant de la minorité au Conseil, une fois en 1990. Depuis, la commission est en sommeil...

Et pourtant ! Il y aurait fort à faire. Il avait été question de mettre en place un tableau de bord de l'activité économique sur la ville. Cela aurait été le moyen d'établir un diagnostic précis. Mais cela n'a pas été fait.

La municipalité avait commandé une étude de l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile-de-France) sur l'implantation de bureaux à Bourg-la-Reine. Cette étude en avait recensé 25 000 m². Elle préconisait de monter à 100 000 m² en l'an 2000, en commençant par 20 000 m² en centre ville dans la Zone d'Aménagement concerté... Il n'en a été tenu aucun compte, et aujourd'hui la ZAC a prévu 2 000 m² de bureaux.

La municipalité avait aussi demandé une étude à la société SEPROREP sur l'amélioration du commerce en Centre-Ville. Le contenu de l'étude fournie a été considéré comme très général et décevant... Et l'étude a été enterrée, et bien plus rapidement que la nationale 20.

Ce sont, avec l'étude de l'IAURIF, quelques centaines de milliers de francs dépensés en pure perte.

Pourtant, une revitalisation des activités profiterait largement à la ville. Il serait possible de récupérer une somme importante sous forme de taxes professionnelles. Le chiffre de 25 millions de francs a pu en commission être avancé. La création d'emplois, qui est aujourd'hui une priorité de tous, pourrait permettre à certains de travailler dans leur ville-même.

Mais c'est le contraire. La ville est encore en train de perdre les bureaux d'EDF, avenue du Général Leclerc. Elle a eu du mal à remplir à nouveau l'immeuble de Bureaux du 137 de la même avenue. D'année en année, Bourg-la-Reine voit se renforcer son caractère de cité-dortoir.

Pour inverser la tendance, et avec ses faibles moyens, il faudrait que la Municipalité ne s'endorme pas ! A force de tergiverser, on attend, et à force d'attendre on agit à contre-temps.

A propos de l'enquête publique sur l'aménagement du centre-ville.

Combien de commerces et combien d'emplois à Bourg-la-Reine ? Eh bien, ça dépend...

Il est en effet difficile de dégager de la documentation disponible des informations chiffrées simples et cohérentes sur le commerce et l'emploi, paramètres pourtant fort importants quand on élabore les projets d'aménagement d'une commune.

Ainsi le commerce : "l'étude d'impact", que l'on a pu consulter à l'exposition sur le centre ville, annonce 188 commerces, alors que le Guide du Commerçant des Hauts-de-Seine édité par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, à partir de données de 1991, affiche 169 commerces ! Sans doute faut-il prendre en compte les artisans (qui, par définition, n'emploient pas de salariés et adhèrent à la Chambre des Métiers). On arrive alors à une certaine concordance pour l'alimentation générale et l'alimentation spécialisée : 37 relevant de la Chambre de Commerce et 18 relevant de la Chambre des Métiers, soit 55, ce qui est voisin des 52 avancés par le document de la Mairie. Mais alors le total général n'est pas cohérent : en additionnant les

169 commerces relevant de la Chambre de Commerce et les 154 artisans relevant de la Chambre des Métiers, soit un total de 323, on est loin des 188 commerces annoncés par la Mairie!...

De même pour les commerces de moyenne surface : la Chambre de Commerce avance 2815 m² pour *Leclerc*, *Intermarché*, *Monoprix*, et le document municipal 3500 m² pour les mêmes, plus *Picard* qui se trouverait alors offrir une superficie nettement supérieure à celle de *Monoprix*...

La densité commerciale est de 91,4 pour 10 000 habitants, voisine de la moyenne départementale de 118,7. Ce que l'on peut remarquer au passage, et qui caractérise bien Bourg-la-Reine, c'est que l'on est très en dessous de la moyenne départementale en ce qui concerne les "hôtels, cafés, restaurants" : moitié moins.

Pour les emplois, c'est pareil :

La même "étude d'impact" annonce 5536 emplois à Bourg-la-Reine, en forte augmentation depuis 1982. On peut même dire depuis 1992, car un

document de la Chambre de Commerce relevait alors, suivant les données Asse-dic, 4083 emplois (salariés) pour 415 établissements ! Le nombre d'établissements étant le même que dans le document "étude d'impact", l'écart entre les nombres d'emplois n'en est que plus inexplicable, même si l'on ajoute les 154 artisans aux 4083 emplois salariés à Bourg-la-Reine.

Le ratio "nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents" pourrait donc être bien inférieur à ce qu'annonce l'"étude d'impact", 0,61, qui est déjà très inférieur à la moyenne départementale de 1,1. D'ailleurs le recensement de 1990 (qui dénombre uniquement des personnes) fait état de 20,4 % d'actifs résidents ayant un emploi dans la commune, alors que la moyenne départementale est de 34 %.

Au vu de ces estimations assez divergentes, on ne peut accepter qu'avec la plus grande prudence les prévisions des créations de commerces et d'emplois avancées par les études d'impact.

ECOLES : LE POINT SUR LA RENTRÉE

Primaire. Grâce à la mobilisation des parents et des enseignants le jour de la rentrée, une 16^{ème} classe a pu être ouverte à l'École de la Faïencerie.

Dans cette école, le "self" (restaurant en libre service) a remplacé la cantine traditionnelle. La mise en route a été difficile et de nombreux problèmes subsistent, notamment l'heure tardive à laquelle les enfants mangent au second service. On peut se poser la question de la capacité d'accueil du self de la Faïencerie, problème que rencontre également celui de la République.

Les concepteurs de ce projet n'ont-ils pas, une fois de plus, vu trop petit ? Le Centre maternel de loisirs, inauguré il y a cinq ans, arrivait déjà à saturation l'an dernier, l'auditorium du Conservatoire n'offre que 180 places, maintenant c'est le tour des selfs.

Transport scolaire. Alors que le D.S.Q. a été reconduit, qu'un contrat-ville a été passé entre la Ville, le Département et l'Etat, et que la Ville touche des subventions pour l'intégration du quartier, le service de cars scolaires entre les Bas-Coquarts et l'École de la Faïencerie est toujours payant. Les tarifs ont même augmenté encore cette année, bien que sa gratuité soit demandée depuis de longues années, légitimement, puisque la Ville ne construit pas d'école primaire dans le quartier.

Hausses en tous genres. Le car scolaire, la cantine, le centre aéré, les garderies, les études dirigées... tous les services proposés aux enfants dans le cadre de la scolarisation

ont encore une fois augmenté dans de fortes proportions cette année, ce qui atteint le plus gravement les familles les plus démunies. Puisque tout service rendu (on pourrait écrire alors vendu) est payant, où va l'argent des impôts locaux ? A Bourg-la-Reine, solidarité et jeunesse ne riment pas ensemble.

Maternelle. Les écoles maternelles font le plein cette année. L'accueil des enfants dès 2 ans n'a toujours pas lieu, pour les parents qui le souhaitent et qui en ont besoin. Si le principe est maintenu, il est bafoué car aucun moyen ne vient permettre sa réalisation. De plus, ces enfants de 2 ans à 2 ans 1/2 ne rentrent pas dans la comptabilisation des effectifs en vue des ouvertures de classes.

Les "rentrées intermédiaires" durant l'année scolaire ont été supprimées il y a trois ans par le nouvel Inspecteur d'Académie. Cette situation inadmissible pose de graves problèmes à de nombreuses familles de Bourg-la-Reine :

- d'une part des enfants pouvant être scolarisés en maternelle en cours d'année sont obligés de continuer à fréquenter les crèches au détriment d'enfants plus jeunes inscrits sur liste d'attente;

- d'autre part, pour les enfants refusés, des problèmes de garde se posent à des familles dont le congé parental d'un des parents arrive à terme.

Nous constatons avec regret une carence, tant de l'Education nationale que de la Municipalité qui n'offre pas de structure intermédiaire à la hauteur de la demande.

Lettre au Commissaire-Enquêteur

ASSOCIATION

"CITOYEN A BOURG LA REINE"

Bourg la Reine, le 28 octobre 1993

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Association "Citoyen à Bourg la Reine" a l'honneur de vous faire part de ses remarques sur le dossier de réalisation de la ZAC centre ville et sur celui relatif à la déclaration d'utilité publique.

En premier lieu, vous voudrez bien trouver, ci-après, copie de nos remarques émises en mai 1990 lors de la phase de concertation de ladite zone.

La plupart des remarques relatives au fond de cette opération restent d'actualité.

Certaines ont reçu réponse totale ou partielle : la forme urbaine, l'idée d'un lieu de vie, un début de réflexion et d'action sur le stationnement de proximité, indispensable pour réanimer le commerce local.

D'autres remarques restent toujours sans réponse satisfaisante, au premier rang desquelles les problèmes de sécurité routière.

Si, en effet, l'étude d'impact donne des chiffres sur le trafic supplémentaire aux heures de pointe du matin et du soir, rien n'est démontré sur l'écoulement de ce trafic, la régulation attendue par les feux ou les problèmes de sécurité, notamment le carrefour du 8 mai 1945 d'ores et déjà engorgé le matin, et dangereux.

Ainsi, aucun engagement précis n'est pris sur la condamnation à terme de la sortie de l'école Notre-Dame sur la N. 20 et sur son transfert, non aménagé à ce jour, du côté de la rue de la Bièvre. Que se passera-t-il quand le trafic augmentera dans ce

secteur? Pour quelles raisons l'étude d'impact n'aborde-t-elle pas cette question soulevée lors de la concertation?

En second lieu, les questions de refoulement des eaux, en ce point le plus bas de la ville qui va accueillir des parkings, ne sont pas abordées, a fortiori les réponses.

Nous nous attarderons plus particulièrement sur le caractère d'utilité publique de cette opération et nous appelons solennellement votre attention sur ce point.

Le préfet des Hauts-de-Seine, au nom de l'Etat, a, seul, compétence pour déclarer l'utilité publique, c'est-à-dire d'en apprécier le caractère. Peut-il ignorer ses propres recommandations en la matière?

L'acte d'exproprier est un acte grave, d'exception, qui porte "atteinte à un droit fondamental, le droit de propriété, et à la liberté des citoyens dans le choix de leur lieu de vie" ainsi que le rappelle lui-même le préfet des Hauts-de-Seine dans une circulaire jointe du 4 septembre 1989 relative à l'usage de la procédure d'expropriation pour les opérations d'urbanisme.

Il ressort de la page 3 de cette circulaire, paragraphe II "le caractère d'utilité publique":

- les besoins d'équipements publics, notamment les espaces verts;
- les logements sociaux.

Sur ces deux points, le dossier est insuffisant pour asseoir l'utilité publique.

A propos des espaces verts, on passe dans l'îlot "Nord" d'un emplacement réservé au POS, document d'urbanisme actuellement en vigueur, de 2.302 m² à un espace vert de 1.700 m², soit une diminution de 25 %.

Dans le même esprit, aucune garantie n'est apportée sur le statut des chemins piétonniers : sont-ils publics ou grevés d'une servitude, ouverts la nuit s'ils empruntent des espaces publics? Ces derniers sont-ils soit ouverts ou fermés la nuit? Ces aspects fondamentaux ne sont pas traités.

Sur le logement social, le programme annoncé fait état de 25 % de logements sociaux ou intermédiaires. Lorsque l'on sait qu'un logement intermédiaire de 80 m², loué à raison de 55 F/m² suppose un revenu mensuel du ménage de 17.600 F à raison d'un taux d'effet plafonné par les bailleurs à 25 %, il y a de quoi s'interroger.

Rappelons que le patrimoine public est en cause, celui d'EDF dans l'îlot "Sud-Est", que des files d'attente de candidatures à un logement social sont dressées à la mairie (*l'étude d'impact est muette sur ce point, carence ! ...*) qu'aucun logement social ne s'est construit depuis 10 ans dans notre ville.

En tout état de cause, 30 % des logements sociaux sont indispensables pour affirmer le caractère d'utilité publique de cette opération.

Enfin, et non des moindres, dans le paragraphe III "la mesure aux atteintes à la propriété privée", le préfet des Hauts-de-Seine juge indispensable que l'étude d'impact, jurisprudence oblige, indique "les mesures précises et datées en matière de relogement que ce soit pour les habitants ou les activités" avec engagements de la part de l'opérateur. 24 ménages, 53 habitants sont concernés. Force est de constater que tel n'est pas le cas.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que vous prendrez en considération nos remarques, tout particulièrement celles concernant le taux de logements sociaux et l'absence d'engagements sur les mesures de relogement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

"Emeute" à l'Ecole maternelle Fontaine-Grelot. Une agitation inhabituelle régnait autour du Maire le matin de la rentrée. Qu'est ce qui avait soulevé l'émotion de mères de famille habituellement discrètes? Le refus d'accepter à la cantine une quarantaine d'enfants issus de familles dont la mère, loin d'occuper une activité salariée, se consacrait à ses enfants (3 d'âge primaire ou maternel au moins), à des études, à une activité bénévole, ou à la recherche d'un emploi. Nous avons entendu ce matin-là de la part de M. Chevreau des réflexions inédites sur le chômage ou le bénévolat (voir encadré page 4)

Ces enfants n'ont été acceptés qu'au bout de trois semaines, après bien des difficultés, et seulement à raison d'un ou deux jours par semaine...

Les élections aux Conseils d'Etablissements. Tant pour les écoles que pour le collège, la F.C.P.E. gagne des sièges.

	F.C.P.E.	P.E.E.P.
Faiencerie		
Maternelle	4	4
Primaire	10	6
Maternelle Bas-Coquarts	2	2*
Maternelle Fontaine-Grelot	5	5
Primaire République	8	7
Collège Evariste-Galois	5	2

* Pour la liste indépendante et non pas pour la P.E.E.P.

Durant l'été, la municipalité a posé une plaque rue du Pré-Hilduin, en supposant qu'il s'agissait du chroniqueur carolingien. Rien n'est moins sûr, et il peut s'agir d'une homonymie. Cela a inspiré notre érudit local, qui est allé chercher dans les archives de Perrot Girart, barbier juré de Bourg-la-Reine qui hébergea François Villon, cette ballade que d'aucuns n'hésiteront pas à attribuer à l'illustre poète...

Ballade des petites gens de Bourg-la-Reine

*D'où vient qu'un lieu de Bourg-la-Reine
Ait pour nom le Pré-Hilduin ?*

D'un serf labourant ce domaine

Ou d'un aumônier palatin ?

Sage abbé mieux qu'homme de peine

Fait ancêtre moult obligeant

Si l'échevin, pourtant amène,

N'aime pas les petites gens.

Et quelle a été cette reine

Qui tint le bourg entre ses mains ?

Fut-elle noble souveraine

Ou ribaude, née de vilains ?

Gageons qu'une dame hautaine

Plaira plus pour son entregent.

Car l'échevin, erreur humaine,

N'aime pas les petites gens.

On fête sans la moindre gêne

Bourgeois ou riches pérégrins,

Qui onc passèrent de semaine

En ce pays fleurant crottin

Plus qu'encens ou que marjolaine.

Pour nous, manants, c'est affligeant.

Mais l'échevin, qui mal nous mène,

N'aime pas les petites gens.

Echevin, oyez cette antienne :

Votre mépris est outrageant ;

Plaise à Dieu qu'il vous morigène,

Faut aimer les petites gens !

UNANIMITÉ

Une fois n'est pas coutume. Sur les sujets importants, majorité et opposition du Conseil Municipal, comme il est naturel, se divisent le plus souvent. Or, lors de la séance du 13 octobre dernier, il y a eu unanimité pour accroître le nombre de logements sociaux à Bourg-la-Reine. Que s'est-il donc passé ? C'est l'effet de la loi d'orientation de la ville votée en 1991. Elle impose, pour les communes qui ont un nombre relatif insuffisant de logements sociaux, soit d'en prévoir de nouveaux, soit de payer de lourdes taxes. Bourg-la-Reine, contrairement aux communes voisines d'Antony, Sceaux, Fontenay ou Bagneux, n'atteint pas le seuil, fixé à 20%. Il a donc fallu une obligation pour que la ville se décide à lancer une étude pour définir comment combler ce retard de l'ordre de 300 logements, et bien sûr, le projet présenté par le Maire a recueilli tous les suffrages...

Espérons que les réalisations suivront rapidement, notamment dans la ZAC, qui justement comporte 360 logements ! Voilà une bonne manière opérationnelle de combler le retard !

Danger, amalgame !

"La Sécurité - la Drogue - le Sida", tel était le titre d'une réunion récemment organisée par la Municipalité. Il s'agit certainement là de trois problèmes importants, mais discuter de la drogue et du Sida sous l'angle de la sécurité est tout à la fois inefficace - car la répression se substitue à la prévention - et dangereux, car cela relève d'une conception pernicieuse de la société : nous y reviendrons.

Les propos...

Etre demandeuse d'emploi, rien de plus facile, il suffit d'aller s'inscrire à l'ANPE.

Le bénévolat ? Je sais ce que c'est [ton méprisant], j'en ai fait moi-même... [sous-entendu : on y va quand on a le temps].

... du Maire

Un bon présage pour la Nationale 20 : lors des élections à la Caisse des Ecoles, il y avait des souterrains municipaux.

BULLETIN D'ADHESION à

CITOYEN à Bourg-la-Reine

NOM Prénom _____

ADRESSE _____ Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1993

Date et signature:

La cotisation annuelle est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.